

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013  
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui, Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35  
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANÇOIS Béatrice à partir de 12 h 30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h  
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. LOTHAIER Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45  
M. SOLARI Joël à Mme LIRE Marie Françoise  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Département de la Gironde - Convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espace public urbain - Adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Le rapport de présentation :**

Dans le cadre du Grenelle Environnement, il est prévu que les acteurs économiques puissent se mobiliser sous forme d'engagements volontaires pris par les différents secteurs professionnels.

Les conventions qui en résultent, élaborées en lien étroit avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, complètent la panoplie des accords existants et constituent la feuille de route d'une profession ou d'un secteur donné, en vue de structurer et amplifier ses actions de mise en œuvre des conclusions du Grenelle Environnement.

C'est dans ce cadre que les principaux acteurs de la conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voirie et espaces publics urbains ont élaboré et signé une convention nationale le 25 mars 2009.

Cette convention nationale a ensuite fait l'objet de déclinaisons dans différents départements, dont celui de la Gironde qui a signé sa première Convention d'Engagement Volontaire (CEV) "locale" un an plus tard en mars 2010.

A l'occasion du 3<sup>ème</sup> anniversaire de cette CEV girondine, le Conseil Général de la Gironde et la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) ont proposé à la Communauté urbaine de Bordeaux d'en devenir partenaire compte tenu de son implication sur la thématique du développement durable, notamment dans le domaine de la voirie et des espaces publics.

Après avoir examiné son contenu, il est apparu que les objectifs de la CEV 33 étaient largement concordants avec ceux que La Cub a déjà inscrit dans son agenda 21 ou dans sa nouvelle démarche sur les espaces publics, et qu'il serait intéressant et porteur pour notre établissement public de s'engager dans la dynamique créée au plan local par cette CEV 33.

La Cub a donc travaillé avec le Conseil Général et la Fédération des Travaux Publics à la rédaction d'un avenant n°1 lui permettant d'intégrer le dispositif CEV 33, joint en annexe au présent projet de délibération.

Cet avenant, après un bref retour historique, rappelle les principaux engagements pris en déclinaison de la convention nationale et fixe des objectifs précis et chiffrés à atteindre en 2015 par chacun des partenaires de la CEV 33, tenant compte des spécificités de chacun d'entre eux. Ainsi, ceux de La Cub ont été élaborés en intégrant les problématiques urbaines et les capacités de notre établissement public.

La signature de cet avenant n° 1 à la CEV 33 représente un engagement fort de La Cub pour le développement durable dans le domaine de la voirie et des espaces publics, qui permettra également de valoriser objectivement les progrès et les résultats que nous souhaitons obtenir dans ce domaine.

Il apparaît, dès lors, nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le président à signer cet avenant n°1.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'agenda 21 de la Communauté urbaine de Bordeaux ;

**VU** la convention locale du 22 mars 2010 passée entre le Département de la Gironde, la Fédération régionale des travaux publics Aquitaine, la Fédération Syndicale Ingénierie, le Syndicat professionnel des Terrassiers de France, et le Syndicat professionnel régional de l'Industrie routière Aquitaine ;

**VU** la lettre adressée au président par le Conseil Général de la Gironde au sujet de l'accord de la Communauté urbaine de Bordeaux quant à son adhésion à la Convention d'Engagement Volontaire (CEV) ;

**VU** la délibération relative à l'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public, n°2012/0874 prise le 21 décembre 2012 par le Conseil de Communauté ;

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant :**

- La volonté de la Communauté urbaine de Bordeaux d'inscrire ses actions en matière de voirie et d'aménagement d'espaces publics dans un processus de développement durable partagés avec ses partenaires Girondins et fixant des objectifs concrets à atteindre en 2015 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

La Communauté urbaine approuve les objectifs généraux et particuliers qui sont fixés dans cet avenant, et notamment les objectifs chiffrés qu'il serait souhaitable d'atteindre en 2015.

**Article 2 :**

La Communauté urbaine devient partenaire de la convention d'engagement volontaire Girondine selon les termes de l'avenant n°1 joint en annexe.

**Article 3 :**

Monsieur le président est autorisé à signer l'avenant n°1 ci-joint.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2013</b></p>
---

M. Alain DAVID